	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne</b></p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p><b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b></p>	<p><b>CA-PDT-2025-</b> <i>147</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

### **Signature d'un contrat de télésurveillance du Centre Culturel de Méréville**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne ;

**VU** la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président, et notamment la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L251-2 des systèmes de vidéoprotection peuvent être mis en œuvre pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la télésurveillance du Centre Culturel de Méréville.

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De signer le contrat N° 110587/60 - 9 pour la télésurveillance du Centre Culturel de Méréville, avec la société DST/Securitas, 6 rue Léon Frot 75011 Paris, pour un montant de 130 € HT/mois (2808€ TTC pour 18 mois).

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Madame Frédérique Camilleri, Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Direction des Bâtiments de la CAESE,
- Direction des Moyens Généraux de la CAESE,

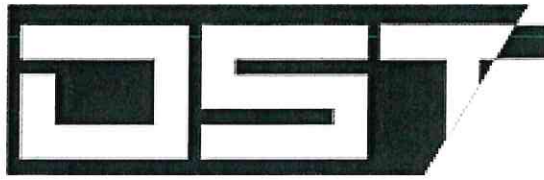
Étampes, le 30/06/2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...



Partenaire de l'Etat



## PROPOSITION DE MISE EN SECURITE



Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

N° 110587/60-9

Votre Interlocuteur : AMSELEM WARREN – 06.25.34.77.08



SOMMAIRE

## 1. PRESENTATION DES ACTEURS

- DST : entreprise qui allie expertise et précision
- SECURITAS : domaines de compétences
- Analyse particulière

## 2. COUT DE LA MISE EN SECURITE

- Présentation du matériel
- Focus sur le financement du projet  
Maintenance du système
- Nos engagements

## 3. CONDITIONS GENERALES D'AQUISITION

- Installation du matériel et formation
- Reserve de propriété
- Garanties

## DST : UNE ENTREPRISE QUI ALLIE EXPERTISE ET PRECISION

Le Groupe DST, est le spécialiste de la démocratisation de la sécurité auprès des entreprises. DST participe à la création et à la mise au point des produits qu'elle distribue. Les solutions qu'elle apporte à ses clients, leur permettent de disposer de nouveaux outils de management qui optimisent la sécurisation des personnes, des biens et des informations.

Avec nos partenaires, nous lançons un nouvel outil permettant une maîtrise totale de la gestion de l'organisation de la sécurité d'une entreprise DST, en proposant le meilleur de la technologie se donne les moyens d'apporter une solution globale face à la nouvelle réflexion de ses clients et aux nouvelles méthodes des personnes malveillantes.

DST s'engage à respecter et à faire respecter par ses employés et préposés le secret le plus absolu sur les informations, documents et procédures dont ils auraient connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation, à ne pas lire ou exploiter les données du client ni à les divulguer auprès de qui que ce soit, non seulement pendant mais après que la prestation soit achevée.

### Remarques particulières :

Dans le cadre de cette opération, nous vous mettons à disposition le matériel, nous l'installons et nous en assurons la maintenance PENDANT 60 MOIS. Les conditions de partenariat seront maintenues pour les futurs développements de votre société :

- Prix fixe et non indexable (pendant et après la fin du partenariat)
- Evolution du système
- SAV + Déplacement

Dans le cas d'une panne ou de non fonctionnement partiel ou total du matériel, DST s'engage à réparer et/ou remplacer dans les délais les plus brefs le ou les appareils concernés.

DST s'engage à remplacer un matériel en panne dans la mesure où celui-ci fait l'objet d'une immobilisation constatée par nos services techniques. Le remplacement de ce matériel s'effectuera à la suite de ce constat.

## SECURITAS : DOMAINES DE COMPETENCES

SECURITAS propose des solutions de sécurité intégrant des services de surveillance humaine, de sécurité de vidéo surveillance et d'accueil en entreprise mobile, de télésurveillance, de sûreté aéroportuaire, de formation, de risk management, de conseil et d'audit.



### CERTIFICATION

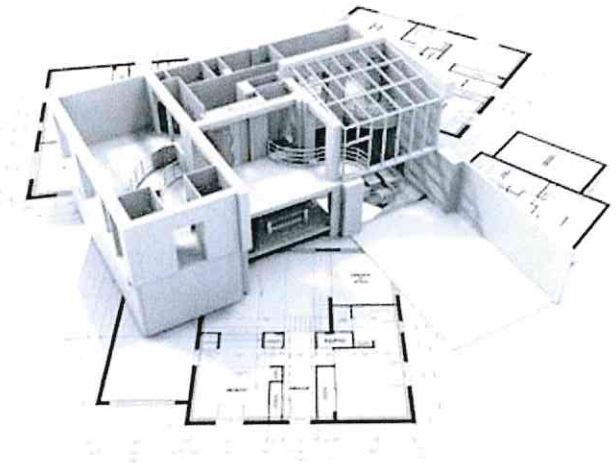


\* SECURITAS doit avant d'appeler les services de secours, réaliser une levée de doute (art. L613-6 code de la Sécurité Intérieure). Il s'agit de s'assurer de la réalité d'un risque par différents moyens en fonction du Système et des options souscrites par le Client.

## ANALYSES PARTICULIERES

### LA PROTECTION DES BATIMENTS

L'utilisateur doit déposer, auprès de la municipalité dont il dépend une demande d'autorisation de pose de dispositif de signalisation d'alarme sonore audible de la voie publique dans le cas où la mise en place d'un tel dispositif est prévue (les formulaires de demande d'autorisation de pose de ces dispositifs peuvent être obtenus auprès des services municipaux).



### LE SYSTEME GLOBAL

L'utilisateur doit déposer, auprès de la préfecture dont il dépend une demande d'autorisation de pose, de dispositif de télésurveillance en particulier pour les locaux ouverts au public. La procédure de mise en place d'un tel dispositif est prévue (les formulaires de demande d'autorisation de pose de ces dispositifs peuvent être obtenus auprès des services municipaux).



\*DST vous préconisera et fournira les panneaux et autocollants, pour prévenir le public éventuel, conforme à la réglementation.

### LA TELESURVEILLANCE

Conformément aux autorisations données aux télésurveilleurs et à la législation en vigueur, la visualisation et l'enregistrement d'images ne peuvent se faire qu'en dehors des périodes d'ouverture au public.

Le recours aux forces de l'ordre, dans le cadre d'un déclenchement d'alarme, ne peut se faire qu'après une levée de doute positive.



## PRESENTATION DU MATERIEL TELESURVEILLANCE

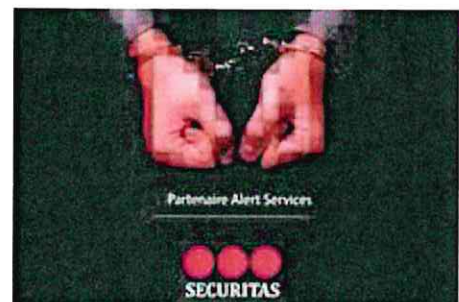


La télésurveillance consiste à réceptionner et à traiter à distance des informations délivrées par votre système de détection et votre centrale d'alarme.

Ces informations sont transmises via le réseau téléphonique traditionnel, les réseaux ADSL en liaison IP ou les réseaux hertziens GSM/GPRS à nos stations de télésurveillance.

Les stations de télésurveillance d'Alert Services, modernes et fiables, supportent pratiquement tous les protocoles de transmission pour réceptionner et qualifier les alarmes.

A côté de services « standard », Alert Services propose des services « sur-mesure » lorsque nécessaire, ainsi que des solutions complètes, matériels et services, répondant à un large éventail de besoins de sécurité.



## FOCUS SUR LE FINANCEMENT DU PROJET ALARME

	DESCRIPTION	QUANTITES	PRIX HT	TOTAL TTC
	Durée de liaison et maintenance garanties de 48 mois			
PACK ALARME	Central TGSM orange avec puce intégré	1	130€/MOIS	156/MOISE
	CLAVIER DEPORTE	1		
	DETECTEUR D OUVERTURE	3		
	RADARS DE MOUVEMENTS VIDEO	6		
	PACK APPLICATION	ILLIMITE		
	SIRENE DEPORTE	2		
PACK TELESURVEILLANCE ET MAINTENANCE	<b>FORFAIT TELESURVEILLANCE 18 /MOIS HT</b>			

<p><b>FORMULE INSTALLATION &amp; FORMATION – pTTC*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de l'ancien matériel (si existant)</li> <li>- Paramétrage du système</li> <li>- Fournitures des accessoires (Câbles, alimentation, etc.)</li> <li>- Formation et contrôle des éléments fournis</li> </ul>	OFFERT
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

*Batiment GED*

2025-06-11 17:05:57

## NOS ENGAGEMENTS

### CHARTER DE QUALITE

Le présent document constitue la charte de qualité que la société DST s'engage à respecter vis-à-vis de ses clients. Il fixe les règles, les obligations et les modalités d'intervention sur le site à protéger. DST s'engage à faire toutes les déclarations nécessaires pour la bonne mise en place de tous ses systèmes.

### CONNAISSANCE DES TRAVAUX

Avant tout, et pour mener à bien ces travaux, DST sera munie d'un accréditif lui permettant l'accès à tous les plans et documents concernant la prestation et pourra se rendre sur les sites et zones d'implantation des matériels pour prendre connaissance de toutes les conditions matérielles et de toutes les suggestions relatives aux lieux des travaux. En règle générale, le client mettra tout en œuvre pour permettre à DST d'apprécier toutes les conditions d'exécution des travaux, tant sur le plan de leur importance que de leurs spécificités.

### CONDITIONS GENERALES DES INSTALLATIONS

DST s'engage à livrer des installations complètement terminées et en parfait état de fonctionnement, qui fera l'objet d'un procès-verbal de réception sous la conduite du chef de projet.

### CONDITIONS D'EXECUTION DE L'OUVRAGE

DST est responsable des conséquences que peuvent avoir ces travaux sur la solidité des constructions et sur les traces de fissures qui peuvent apparaître lors de ces travaux



## CONDITION GENERALES D'AQUISITION

### INSTALLATION ET FORMATION

Les délais de livraison, d'installation ainsi que de mise en service du site seront estimés sur près-visite techniques. Les délais seront donnés à titre seulement indicatif, et leur non-observation ne peut entraîner ni l'annulation de la vente, ni le refus de la prestation et de la marchandise.

Notre société est déliée de toute obligation pour tout cas fortuit ou de force majeure tels que grèves, incendies, inondations, sinistres d'origine naturelle, etc. intervenant chez elle, chez ses fournisseurs ou sur le site à équiper du client.

### RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des marchandises nous est réservée jusqu'au complet paiement du prix (loi 80335 du 12 Mai 1980). En cas de cessation de paiement du client, DST peut revendiquer les marchandises et autres éléments de l'installation, conformément à la loi du 25 Janvier 1965.

Au cas où les marchandises seraient vendues, le client s'engage à nous céder le prix d'achat à titre de garantie du paiement des fournitures, et notre Société est autorisée par les présentes à réclamer le paiement directement aux clients de l'acheteur.

Toute pause portée sur les bons de commande (imprimée ou manuscrite), et contraire à nos conditions générales de vente, ne pourra nous être opposée.

### GARANTIE

Nos installations sont garanties pièces et main d'œuvre pendant la première année qui suit ou durant toute la durée du contrat (pièces et documents fournies si acceptation) la mise en service.

La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation sur place ou dans nos ateliers du produit reconnu défectueux. La garantie s'annule si le matériel a été réparé sans notre accord.

# PARCE QUE LA SECURITE EST UN DROIT

